

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN  **ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20210426-17DCC



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 26 avril 2021

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-six avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING	x			A. GIVORD	x			
	S. MARECHAL GOYON	x			J.-F. CARJOT		x		
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS	x			
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 20/04/2021

Affichage de la convocation : 20/04/2021

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES - Modification de l'enveloppe financière pour la réhabilitation du gymnase de MEZERAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20210426-20210426-17DCC-DE
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE actés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019,

Vu la délibération n°20191216-08bisDCC du Conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant validation du programme relatif à la réhabilitation du gymnase de MEZERIAT,

Vu la délibération n°20201130-14DCC du Conseil communautaire du 30 novembre 2020 portant validation de la phase avant-projet définitif, demande de dépôt de permis de construire et autorisation de lancement de consultation des entreprises pour les travaux dans le cadre de la réhabilitation du gymnase de MEZERIAT,

Considérant que dans le but de résoudre les dysfonctionnements constatés et par la même de mener une véritable réflexion sur les économies d'énergie attendues, il a été confié à un bureau d'études la réalisation d'une étude de faisabilité sur 2018 qui a permis de planifier et de prioriser les travaux à effectuer ;

Considérant que sur la base de cette étude de faisabilité, le 16 décembre 2019 le Conseil communautaire s'est prononcé par la délibération n°20191216-08bisDCC sur un programme de travaux dans le cadre de l'opération n°60 pour un coût global de 1 800 000€HT dont 1 516 000€ de travaux,

Considérant que la SCP d'architecture BERNARD COUDEYRE REY a été désignée comme maître d'œuvre le 24 septembre 2020,

Considérant que suite au rendu détaillé de la phase APD, le coût prévisionnel définitif du programme de travaux serait de 1 589 300 € HT ;

Considérant que l'analyse des offres, issue de l'appel public à concurrence envoyé le 02 mars 2021, laisse apparaître un coût de travaux supérieur à l'estimation fournie en phase d'avant-projet définitif, notamment sur les 6 lots suivants (sur les 13 de la procédure) :

- Lot 01 (Terrassement-VRD-Espaces verts)
- Lot 02 (Démolition - Maçonneries),
- Lot 03 (Charpente – Couverture - Zinguerie)
- Lot 11 (Isolation thermique par l'extérieur)
- Lot 12 (Electricité)
- Lot 13 (Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire)

Considérant qu'après cette analyse, l'enveloppe globale de l'opération doit être portée à 1 950 000€ Hors Taxe.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'enveloppe financière apportée au programme de rénovation énergétique du gymnase de MEZERIAT pour un montant global prévisionnel de 1 950 000€ HT ;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 06.05-21

Transmis en Préfecture le : 06-05-21

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20210426-20210426-17DCC-DE
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021